

## SONDAGE EXPRESS

- Le jeune volontaire est salarié de votre structure OUI  NON
- Le jeune volontaire fera fonction d'éducateur OUI  NON
- Le jeune volontaire remplace un salarié de votre structure OUI  NON
- Le jeune volontaire remplace un bénévole de votre structure OUI  NON
- Le jeune volontaire n'a le droit à aucune formation durant sa mission OUI  NON
- Le jeune volontaire sera livré à lui-même durant sa mission OUI  NON
- Le service civique est juste un moyen d'occuper un jeune OUI  NON
- Vous engagez un jeune volontaire sans mission spécifique OUI  NON
- Vous n'avez rien à verser comme indemnité, c'est l'Etat qui s'occupe de tout OUI  NON
- Vous n'avez rien à faire au terme du service civique OUI  NON

- Si vous avez répondu *non* à toutes les questions, vous pouvez vous engager dans la recherche d'un jeune volontaire en vue d'un service civique.
- Vous avez une majorité de *non*, relisez tout de même les obligations du dispositif avant de vous lancer.
- Vous avez une majorité de *oui*, le dispositif du service civique correspond peut être à un besoin pour vous, mais prenez le temps de bien lire les guides à votre disposition (dans cette rubrique et sur le site de l'Agence du Service Civique).